

Campagne de valorisation des métiers de l'industrie


« C'est moi qui l'ai fait, je fabrique des bonbons » (www.industrie-jeunes.fr).

Démarrée fin octobre 2004, cette campagne, parrainée par le Ministère de l'Industrie et le Groupement des Fédérations Industrielles (GFI) et à laquelle l'UIC s'implique financièrement, s'appuie sur trois actions médias principales :

- Une série de 20 spots télévisés « c'est moi qui l'ai fait », diffusés 70 fois sur M6 à des heures de « prime time ». Le spot « polyamide » où intervient Jérôme, 28 ans, ingénieur de production à Serquigny, a la côte auprès des jeunes.
- Un site web www.industrie-jeunes.fr et son jeu interactif « mon aventure commence ». Le site est très fréquenté (1 730 visiteurs uniques/jour - 60 470 pages vues/jour) grâce aux bandeaux publicitaires implantés sur d'autres sites Internet, dont celui de la home page de la Star Academy (<http://staracademy.tf1.fr/>) qui n'a pas été le moins productif.
- Des participations à des salons des métiers, forums d'étudiants... Le « Village de la Chimie » qui s'est tenu les 4 et 5 février derniers en Ile-de-France a présenté l'opération par des totems, kakemonos et une borne Internet permettant de jouer au jeu interactif. D'autres initiatives en Alsace, Aquitaine et Rhône-Alpes nous ont été rapportées.

Enfin, des tracts sont distribués lors des présentations « chimie » dans les lycées et collèges.

Le moment est venu pour les entreprises d'amplifier la campagne. L'agence « Parties Prenantes »*, coordinatrice de l'opération, propose des bandeaux publicitaires sur les intranets groupe, des trames d'articles à publier dans le journal interne, le support de relations presse en Normandie et des actions de sensibilisation des écoles.

Outre ces dispositifs, il est demandé aux entreprises deux actions :

- Doter les lauréats du jeu « mon aventure commence » (fin du jeu : mi-avril) de lots publicitaires (téléphone portable, lecteurs MP3, sacs à dos, tee-shirts ou autres) ;
- Organiser des visites de sites chimiques pour des classes de collège et lycée en mai-juin, avec si possible rencontres de jeunes collaborateurs (1/2 journée ou journée à mixer éventuellement avec d'autres sites industriels).

* Tél. : 01 41 34 00 64.

Ouverture du marché de quotas de CO₂

Au premier janvier de l'année 2005, a officiellement été ouvert l'échange de quotas de CO₂ entre les 12 000 installations des 25 États membres de l'Union européenne éligibles à ce marché.

L'ouverture de ce marché, même si celui-ci reste dans l'immédiat virtuel pour des raisons développées ci-après, est un événement marquant à plusieurs titres et peut être revendiqué comme un succès par la Commission de l'Union européenne qui a réussi à l'imposer en dépit de nombreux obstacles, et dans un délai extrêmement court, compte tenu des difficultés de toute nature à franchir.

Il s'agit d'abord d'une étape importante dans la mise en place d'un programme de lutte contre le changement climatique. La Commission donne cette réalisation en exemple au reste du monde et il semble que la Norvège s'apprête à rejoindre le marché d'échanges de l'UE par le biais d'un mécanisme bilatéral.

Il s'agit ensuite d'une innovation majeure avec l'introduction à l'échelle européenne d'un nouveau mode de régulation des émissions dans l'environnement par échange de crédits d'émissions. Cette possibilité, d'abord développée pour plusieurs polluants atmosphériques aux États-Unis puis pour le CO₂ en Grande-Bretagne depuis 2002, est maintenant reprise par certains États membres pour d'autres émissions. Un marché d'échanges d'émissions de NOx doit démarrer dès cette année aux Pays-Bas et la Grande-Bretagne pourrait suivre. La France a annoncé la réalisation d'une étude en 2005 sur la mise en œuvre de plusieurs instru-

ments économiques, dont les échanges de quotas pour la réduction de NOx.

Si l'Union européenne est allée vite, et peut-être trop vite sur certains points, toutes les modalités pratiques ne sont pas réglées et l'échange réel ne pourra véritablement commencer que dans quelques mois. Par ailleurs, la Commission doit émettre, dès 2006, un rapport sur le fonctionnement de la directive et sur les amendements à y apporter pour 2008. Le débat sur ces évolutions va s'amorcer dans les prochains mois.

Enfin, si la directive ne contient pas de date de fin d'application, sa raison d'être, le protocole de Kyoto, ne comporte pas d'objectif de limitations d'émissions au-delà de 2012. La réunion des États, parties au protocole de décembre 2004 à Buenos Aires (COP 10), a donné le coup d'envoi des discussions sur l'après 2012 qui conditionnera le niveau d'exigences du programme contre le changement climatique et donc l'évolution de la directive.

L'après Kyoto

L'Union européenne s'est posée en leader des initiatives contre le changement climatique. Elle a pris l'initiative, dès la réunion COP 10 de Buenos Aires, de proposer des discussions sur « l'après Kyoto », c'est-à-dire sur des objectifs après 2012. Elle a retenu à long terme, un objectif de limitation de l'élévation de la température mondiale moyenne de 2 °C. Pour atteindre ce résultat, des chiffres de réduction d'émissions sévères, exprimés en dizaines de % du niveau de 1990, circulent pour les années 2020-2050.

Tous les États, et en particulier les États-Unis, les pays producteurs de pétrole et certains pays à économie émergente, tout en reconnaissant la nécessité d'agir contre le changement climatique, ne sont pas prêts à emprunter cette voie. Un accord entre grands blocs économiques doit être trouvé en temps voulu. Les spécialistes s'accordent à dire que pour le fonctionnement du protocole de Kyoto, cet accord est nécessaire d'ici à 2008.

En effet, une démarche isolée de l'Union européenne conduisant à des restrictions unilatérales sévères d'émissions de gaz à effet de serre n'aurait comme effet que de délocaliser les productions industrielles sans réduire les émissions mondiales.